

Grève des débardeurs

Il s'agit ici de sections locales distinctes qui, pour une raison ou l'autre, ont décidé d'exercer leur influence politique de la manière qui leur semble la plus appropriée. Je ne dis pas que les méthodes choisies pour bloquer le transport des grains fourragers sont bonnes, mais dans leur esprit elles le sont. Si nous voulons résoudre le problème des grèves, qu'elles soient légales ou illégales, il ne faut pas oublier que ces gens appliquent les méthodes qu'ils jugent les meilleures.

● (2340)

Le ministre des Postes a abordé un certain nombre de questions dont je voulais parler ce soir, entre autres dans quelle mesure la législation ouvrière nous permet de rectifier certaines situations, comme celle qui cause une vive inquiétude au Québec. Les mécanismes et les procédures disponibles—et je crois que la chose est évidente à tous ceux qui sont ici ce soir—sont simplement insuffisants. Ils ne peuvent remédier à une situation qui s'aggrave et se détériore.

Si la situation à Québec, Montréal et Trois-Rivières nous a enseigné quelque chose, c'est que les injonctions ne sont pas assez rapides pas plus d'ailleurs que les décisions arbitrales des tribunaux quant à l'exécution de certaines choses. Ce sont des situations qu'il incombe aux députés de rectifier. Il est à espérer que nous pourrions réaliser des progrès sensibles par exemple grâce à la révision en cours de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique et autres lois connexes. Nous serons capables, espérons-le, de trouver des solutions, parce que c'est là notre rôle.

Ce n'est pas nécessairement notre responsabilité d'intervenir dans des conflits légitimes dans le cadre actuel de nos attributions, mais il est de notre responsabilité de corriger les faiblesses que nous découvrons. L'une de ces faiblesses touche les mesures correctives que les gouvernements et les usagers des services publics sont capables d'obtenir quand on se livre à des activités illégales. Il est de notre responsabilité d'appuyer ce genre de mesures.

Je regrette un peu de ne pas avoir entendu ce soir de la part des ministériels, et particulièrement du ministre du Travail (M. Munro), une reconnaissance de ce fait. Je ne suis pas venu ici de la Nouvelle-Écosse pour faire un discours sur les questions ouvrières, mais je suis ici pour réclamer l'amélioration de certains aspects de nos négociations collectives pour supprimer ou éliminer les causes qui nous amènent ici ce soir. Voilà le problème à résoudre.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) sollicitait ce soir des suggestions sur la façon dont nous pourrions remédier à la situation. Il nous faut nous pencher là-dessus. Il nous faut également considérer soigneusement la question de savoir à quel moment un intérêt devient si vitalement menacé que la Chambre doive intervenir en adoptant une mesure d'urgence. Il est regrettable que cela doive se produire, et nous savons que cela se produit de temps à autre. Il nous appartient encore une fois de trouver des moyens de prévenir ou de supprimer cette nécessité.

Je vais faire une suggestion que le ministre, ou quiconque lit ces discours demain, pourrait considérer. Nous devrions très probablement séparer, par exemple, le bureau de recherche sur la rémunération du Conseil du Trésor et de la Commission des relations de travail et lui conférer des pouvoirs, le rendre indépendant, en l'attachant par exemple à l'une des universités canadiennes qui a témoigné de l'intérêt pour les questions gouvernementa-

les, l'investir, je le répète, de pouvoirs propres pour faire, notamment, deux choses distinctes.

D'abord, il devrait avoir le droit de prendre les initiatives culturelles qui s'imposent, de déterminer le salaire approprié et d'établir les statistiques sur d'autres avantages, de réunir tous ces renseignements, de les analyser et de les diffuser dans les endroits où ils seront le plus utiles. Il faudrait prévoir des fonds pour ces opérations, car elles seront coûteuses. Deuxièmement, le gouvernement devrait songer sérieusement à charger le Conseil du Trésor de déterminer le genre de renseignements qui décriront ce que l'on entend par les services essentiels, ce point névralgique de notre vie quotidienne, dont l'interruption exige l'intervention de la Chambre. C'est la seconde suggestion que le gouvernement devrait, à mon avis, considérer, pour que nous puissions sortir du dilemme dans lequel nous sommes enfermés. Cette situation semble s'affirmer de plus en plus à mesure que le temps passe.

Nous aurions pu entendre quelque chose de plus positif ce soir. Les compensations pour pertes ont déjà été mentionnées, mais nous n'en avons guère entendu parler ce soir. C'est une affaire illégale. Je suppose qu'il y a réparation légale pour les torts causés à une tierce partie, mais il est extrêmement coûteux, pour un agriculteur, d'ester en justice et d'aller jusqu'à la Cour suprême pour se faire dédommager de pertes subies par suite d'une activité illégale. Je ne voudrais pas être à la place du tribunal inférieur, qui tente d'interpréter ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Il y a peut-être là matière à profonde réflexion pour le gouvernement et la Chambre: chercher une formule de dédommagement des victimes innocentes d'opérations illégales ou apparemment illégales.

Il s'agit là de suggestions, encore qu'elles ne conviennent pas nécessairement à la situation de ce soir, puisqu'on ne peut rien y faire. Mais afin d'éviter de devoir saisir la Chambre de ces questions à l'avenir pour établir de nouvelles méthodes de règlement des conflits—n'oubliez pas que la confrontation constitue probablement le seul système dont nous disposons en ce qui concerne les négociations—nous devons éviter les répercussions qu'il entraîne inévitablement. Il provoque des réactions comme celles-ci: «Je ne ferai pas cela», «vous ne me ferez pas bouger», «demandez à vos agents de police de me faire partir», «passez-moi sur le corps avec votre camion» ou «je suis ici pour protéger mes droits». Ces «droits» sont dûment protégés par la loi, que l'on interprète de façon illégale, tout comme on prend des mesures illégales.

Pour retenir les députés jusqu'à minuit, la question doit certainement être grave. Il y a ici un député de la Nouvelle-Écosse, un de la Colombie-Britannique, d'autres de certaines régions de l'Ontario, un ou deux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, et un bon nombre de députés des Prairies parce qu'ils décèlent une inquiétude chez tous les députés du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Nous sommes ici car nous croyons qu'un règlement immédiat de ce problème s'impose. Nous sommes ici afin de nous assurer que ces députés reçoivent l'appui de toutes les autres régions du Canada. Nous sommes ici pour voir à ce que ceux qui se livrent à des activités illégales sachent que nous ne les tolérerons pas. Il n'existe pas le moindre malentendu quant à la position que nous prendrons tous, j'espère, au sujet d'une grève illégale et nous voulons assurer à ceux qui en pâtissent que nous ne les tolérerons pas.